

Commune de MONTARDON <i>Département des Pyrénées-Atlantiques</i>	AUTORISATION DE TRAVAUX DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT PORTANT SUR UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
--	---

REFERENCE DOSSIER <i>N° de dossier : AT06439924P0001</i> <i>Demande déposée le 05/01/2024</i> <i>Complétée le :</i> <i>Par : Région Nouvelle-Aquitaine</i> <i>Représenté par : Alain ROUSSET</i> <i>Demeurant : 14 Rue François de Sourdis 33077 Bordeaux</i>	DESCRIPTION DE LA DEMANDE <i>Pour : Remplacement du SSI</i> <i>Sur un terrain sis : 19 Chemin de Pau 64121 Montardon</i> <i>Parcelle : AR-0028</i> 172780 m² <i>Destination :</i> <i>Surface de plancher autorisée : m²</i>
--	---

Le Maire,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 111-7, L 111-8, R 111-19 à R 111-19-26 et R 123-1 à R 123-21,

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu l'avis favorable de la sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public et les immeubles de grande hauteur en date du 28 février 2024,

..... ARRETE

Article 1 : L'autorisation de travaux est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve du respect des prescriptions émises par la sous-commission de Sécurité Incendie et la sous-commission Départementale d'Accessibilité dans leurs rapports ci-joints.

MONTARDON, le 15/04/2024

Le Maire,



Stéphane BONNASSIOLLE